

CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU 27/10/05

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la CAP du 20 septembre 2005.**
2. **Mutation**
3. **Révision notation**
4. **Recours en matière indemnitaire**
5. **Examen d'une situation individuelle**
6. **Questions diverses.**

1. Approbation du P.V de la séance du 20 septembre 2005

- Procès verbal approuvé à l'unanimité.

2. MUTATIONS

Un grand nombre de demandes de mutation ou de prises en charge n'ont pu être satisfaites pour les raisons suivantes :

- soit l'agent est en poste dans une région «déficitaire » et demande une région « excédentaire »
- soit l'agent vient d'une autre administration
- soit l'agent est en poste au secteur affaires sociales et demande le secteur travail ou vice-versa.

Vous comprendrez ainsi que maintenant, pour obtenir une mutation, ce sera encore plus difficile. De nouveaux critères d'attribution se rajoutent à ceux déjà existants et ceci à cause de la mise en place de la LOLF au 1^{er} janvier 2006. Nous vous rappelons que nous sommes opposés à ces nouvelles dispositions budgétaires qui vont aggraver une fois encore la situation et les conditions de travail et de vie des agents.

NOMS PRÉNOMS	AFFECTATIONS OBTENUES	OBSERVATIONS
ESCALLE Aimée	HAUTES ALPES	DDASS
FREMINEAU Elisabeth	HAUTES ALPES	DDASS
BOULON Véronique	ALPES MARITIMES	DDASS
HEMERY Sandy	ALPES MARITIMES	DDASS
HUGOT Elisabeth	ARDECHE	DDTEFP
LALOY Marie Christine	CHARENTE MARITIME	DDTEFP
FAVRE Nathalie	COTE D'OR	DRASS
THIL Sabine	COTE D'OR	DRASS
BERHAULT Céline	COTES D'ARMOR	DDTEFP
HUON Yves	FINISTERE	DDASS
COTTERLAZ-RENNAZ Agnès	HERAULT	DDASS
JERONNE Nathalie	HERAULT	DDASS
BITAULT Yves	ILLE ET VILAINE	Poste à l'ENSP de conduct. auto détaché sur un poste d'adjoint administratif. Régularisation.
SILVAGNI Maelle	ILLE ET VILAINE	DDTEFP
CALMUS Catherine	ISERE	DDASS
BLOIS Monique	LANDES	DDASS
RANDE Christine	LANDES	Délégation régionale droits des femmes
BIZOT Martial	LOIRE ATLANTIQUE	DDTEFP
FLOC'H Jérôme	LOIRE ATLANTIQUE	DRASS
LEQUY-BENOIT Sara	LOIRE ATLANTIQUE	DDTEFP
MEGAZZINI-MORIN Guylène	LOIRE ATLANTIQUE	DRASS
PALVADEAU Sonia	LOIRE ATLANTIQUE	DRASS
RAMBAUD Nadège	LOIRE ATLANTIQUE	DRTEFP
ROUSSEL Annick	LOIRE ATLANTIQUE	DRTEFP
BUSSY Michel	MAINE ET LOIRE	DDASS
SAJED Abdelmjid	MARNE	DDASS (poste A.T.I)
CHAPPELIER Corinne	MARNE	DDTEFP
PAHON Liliane	MARNE	DDTEFP
ROCHER Jacques	MAYENNE	DDTEFP
GUSTIN-LARRIERE Elisabeth	MEURTHE ET MOSELLE	DDTEFP
BOUDEN Nathalie	MEUSE	DDASS
SOUR Marie	MOSELLE	DDASS
ALLEWEIRELDT Claudie	NORD	DRTEFP
OLIER Anne Sophie	NORD	DDASS

STEVENIN Christine	PYRENEES ATLANTIQUES	DDASS
WANTZ Sabine	BAS RHIN	DRASS (mise à dispo de la DRASS depuis 1996 – régularisation)
LIEFFROY Annie	RHONE	DDTEFP
METTON Géraldine	RHONE	DDASS
PAUL Isabelle	RHONE	DDASS
CAZAUX-ROCHER Martine	SARTHE	DDTEFP
CHAUFFRAY Catherine	SARTHE	DDASS
BERNARD Philippe	SAVOIE	DDASS (poste A.T.I)
SOLER Monique	HAUTE SAVOIE	DDTEFP
AINSEBA Djamila	PARIS	DDTEFP
BARTHELEMY Pascale	PARIS	INJS
DIAKITE Nathalie	PARIS	DDASS
DOUDIN Claude	PARIS	DRASS
MAYENAQUIBY Julia	PARIS	INJS
ROUSSEAU Hubert	PARIS	DDTEFP
BECHON Béatrice	PARIS	DRASS
BACQUET Karine	SEINE ET MARNE	DDTEFP
DEMEULENAERE Nadège	SEINE ET MARNE	DDTEFP
SEMEGA Mamadou Blaise	SEINE ET MARNE	DDASS
HAUTIN Edith	YVELINES	DDTEFP
LE TUYET Claudine	ESSONNE	DDTEFP
OUARAB Abderrahim	HAUTS DE SEINE	DDTEFP
PONTAT Maria	HAUTS DE SEINE	DDTEFP
YAPO Marie Agnès	HAUTS DE SEINE	DDTEFP
NEDJAI Malika	SEINE SAINT DENIS	DDTEFP
BENALI Zolikha	VAL DE MARNE	DDTEFP
LEOPOLD Guilhaine	VAL DE MARNE	DDASS

Les noms ci-dessous ont obtenu une mention au procès-verbal pour un examen lors de la prochaine C.A.P :

- BOUTEILLER Patricia pour l'Indre.
- VALLET DE PAYRAUD Thierry pour l'Indre et Loire.
- REY Françoise pour les Yvelines.
- DEDE Coretta pour la Guyane.

3. REVISION DE NOTATIONS

12 demandes de révision de notations ont été traitées à la CAP : 5 recours acceptés. 7 recours refusés dont 5 portaient sur la péréquation.

4. RECOURS EN MATIERE INDEMNITAIRE

11 demandes de recours ont été traitées à la CAP : 1 recours accepté, 1 recours en cours de régularisation, 1 recours considéré sans objet, 1 recours rejeté ainsi que les 7 recours émanant d'un même département, l'administration considérant que les modalités d'attribution de la rémunération accessoire dérogeaient aux modalités nationales et qu'il convenait de revenir à plus de normalité. La direction concernée reverra ce point lors d'un C.T.P local.

5. EXAMEN D'UNE SITUATION INDIVIDUELLE

Un agent a obtenu sa prise en compte sur la liste d'aptitude (année 2003-2004) pour la promotion d'agent en adjoint administratif. Un nouvel arrêté sera établi.

6. QUESTIONS DIVERSES

Nous avons interrogé l'administration sur le devenir des agents en COTOREP dans le cadre de la création des Maisons du Handicap (M.D.H). Il nous a été rappelé que les agents volontaires seraient mis à disposition du G.I.P à compter du 1^{er} janvier 2006. **Nous vous rappelons une fois encore que les agents ne souhaitant pas intégrer cette structure ont la possibilité de rester dans leur administration d'origine qui doit les affecter sur un autre poste. En aucun cas, il ne doit y avoir marchandage ou intimidation pour intégrer les Maisons du Handicap. Par ailleurs, un problème crucial demeure : dans la plupart des régions la localisation des M.D.H n'est toujours pas définie à 2 mois de l'ouverture de ces dernières !!!**

Concernant le plan de transformation d'agents en adjoints, les ministres ont confirmé lors des CTPM « affaires sociales » du 20 octobre et « travail » du 2 novembre 2005 que celui-ci se fera en 2 étapes : la 1^{re} prenant effet au 1^{er} janvier 2005 (nous sommes en novembre ! donc ce sera avec effet rétroactif) et la 2^e est prévue en 2006.

L'administration doit organiser des réunions spécifiques sur ce point et nous vous tiendrons informés.

Liliane HERRERA Y CASTILLO : 04.76.63.67.39 Paul CAPDEVILLA : 01.46.73.06.21